

## **POLLUTION ATMOSPHERIQUE : DEPASSEMENT DU NIVEAU D'ALERTE POUR LES PARTICULES EN SUSPENSION**

### **MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE LIMITATION DE VITESSE**

Au vu des conditions météorologiques annoncées de nature anticyclonique et des prévisions de la qualité de l'air, **le niveau de pollution se maintient, avec un pic annoncé pour la journée du vendredi 14 mars.**

Afin de réduire les émissions de particules en suspension, des mesures restrictives sont mises en œuvre. **La vitesse autorisée des véhicules à moteur est réduite de 20 km/h :**

- **sur les axes autoroutiers**

**A compter de 16h aujourd'hui, un arrêté du Préfet de la zone Nord limite la vitesse à 110 km/h sur les autoroutes au lieu de 130 km/h.**

- **sur tous les axes routiers du département habituellement limités à 90km/h et 110 km/h**

**A compter du vendredi 14 mars 2014 à 6h, un arrêté du Préfet de l'Oise réduit la vitesse à 70 km/h sur les portions de route limitées à 90 km/h et à 90 km/h sur les portions limitées à 110 km/h.**

Cette mesure ne s'applique pas aux véhicules prioritaires des forces de l'ordre et de secours.